

Nom commercial : Paracetamolum

Numéro de la matière: 066914

Version : 1 / CH

Date de révision: 15.05.2012

remplace la version : - / CH

Date d'impression 09.07.15

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Paracetamolum

N° d'article 06691300

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/préparation

Substance active pharmaceutique

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Adresse

Hänseler AG

Industriestrasse 35

9101 Herisau

No. de téléphone 0041 (0)71 353 58 58

Adresse email de la sdb@haenseler.ch

personne

responsable pour

cette FDS

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Switzerland :145 / Abroad +41 (0)44 251 51 51

SECTION 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Acute Tox. 4 H302

Skin Irrit. 2 H315

Eye Irrit. 2 H319

Aquatic Chronic 3 H412

Classification selon les Directives CE 67/548/CEE et 1999/45/CE

Classification Xn, R22

Xi, R36/38

R52/53

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) no 1272/2008

Pictogrammes de danger



Mention d'avertissement

Attention

Mentions de danger

Nom commercial : Paracetamolum

Numéro de la matière: 066914

Version : 1 / CH

Date de révision: 15.05.2012

remplace la version : - / CH

Date d'impression 09.07.15

H302 Nocif en cas d'ingestion.
 H315 Provoque une irritation cutanée.
 H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
 H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence

P264 Se laver ... soigneusement après manipulation.
 P273 Éviter le rejet dans l'environnement.
 P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
 P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
 P321 Traitement spécifique (voir ... sur cette étiquette).
 P330 Rincer la bouche.
 P362 Enlever les vêtements contaminés.

Étiquetage selon les Directives CE 67/548/CEE et 1999/45/CE

Le produit est classé et étiqueté conformément aux Directives communautaires et réglementations nationales en vigueur.

Symboles de danger

Nocif

Phrase(s) de risque

22 Nocif en cas d'ingestion.
 36/38 Irritant pour les yeux et la peau.
 52/53 Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Phrase(s) S

26 En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.
 37 Porter des gants appropriés.
 60 Éliminer le produit et son récipient comme un déchet dangereux.
 61 Éviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions spéciales/la fiche de données de sécurité.

Composants déterminant le danger devant figurer sur l'étiquette

contient paracetamol

SECTION 3: Composition/informations sur les composants**Caractérisation chimique**

substances

SECTION 4: Premiers secours**4.1. Description des premiers secours****Indications générales**

Les symptômes d'intoxication peuvent n'apparaître qu'après quelques heures; une surveillance médicale d'au moins 48 heures est donc indispensable.

En cas d'inhalation

Nom commercial : Paracetamololum

Numéro de la matière: 066914

Version : 1 / CH

remplace la version : - / CH

Date de révision: 15.05.2012

Date d'impression 09.07.15

Assurer un apport d'air frais.. Eventuellement apport d'oxygène. Chaleur. En cas de malaise, conduire le malade auprès d'un médecin.. S'il y a un risque d'évanouissement, allonger et transporter les personnes contaminées en position latérale de sécurité.

En cas de contact avec la peau

Laver immédiatement à l'eau et au savon et rincer bien.. En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.

En cas de contact avec les yeux

Ecarter les paupières, rincer soigneusement les yeux avec de l'eau (15 min.).. Conduire chez le médecin.

En cas d'ingestion

Rincer la bouche et boire beaucoup d'eau.. Conduire chez le médecin.

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie**5.1. Moyens d'extinction****Moyen d'extinction approprié**

Dioxyde de carbone, Produits extincteurs en poudre, Eau pulvérisée, Eteindre supérieur incendi avec eau pulvérisée ou mousse résistant aux alcools.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, il peut y avoir dégagement de:; Oxyde d'azote (NOx); Oxyde de carbone (CO); Dioxyde de carbone (CO2)

5.3. Conseils aux pompiers**Equipements spéciaux pour la protection des intervenants**

Utiliser un appareil respiratoire autonome.

Autres données

Refroidir les récipients menacés par vaporisation d'eau.. Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Porter équipement de protection. écarter personnes sans défense.. Tenir les personnes à l'écart et ne pas rester sous le vent.. Tenir à l'écart des sources d'ignition.. En cas de vapeurs/poussières/aérosols utiliser un appareil de protection respiratoire.. Veiller à assurer une aération suffisante.. Eviter la formation de poussières.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

En cas de dégagement gazeux ou de déversement dans les eaux d'écoulement, le sol ou les canalisations d'égout, informer les autorités compétentes.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Ramasser mécaniquement.. Eviter le dégagement de poussières.. Placer dans des fûts adéquats.. Veiller à assurer une aération suffisante.. Nettoyer.. Le produit récupéré doit être manipulé conformément aux indications de la Section 13 "Elimination".

6.4. Référence à d'autres sections

Informations concernant la manipulation en toute sécurité: voir Section 7.. Informations concernant les équipements individuels de protection : voir Section 8.. Informations concernant l'élimination: voir Section 13.

SECTION 7: Manipulation et stockage

Nom commercial : Paracetamololum

Numéro de la matière: 066914

Version : 1 / CH

Date de révision: 15.05.2012

remplace la version : - / CH

Date d'impression 09.07.15

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger

Observer les mesures de précaution habituelles pour la manipulation des produits chimiques.. En cas de transvasement de quantités importantes sans dispositif d'aspiration: protection respiratoire.. Assurer une bonne aération des locaux, éventuellement procéder à une aspiration sur le lieu de travail.. Eviter la formation de poussières.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion

Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Température de stockage recommandée

Valeur 15 - 25 °C

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs

Conserver uniquement dans le récipient d'origine.

Précautions pour le stockage en commun

Ne pas stocker avec des agents oxydants.

Information supplémentaire sur les conditions de stockage

Conserver le récipient dans un endroit bien ventilé.. Conserver le récipient bien fermé.

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.2. Contrôles de l'exposition

Mesures d'ordre technique / Mesures d'hygiène

Observer les mesures de précaution habituelles pour la manipulation des produits chimiques. Protéger la peau en appliquant une pommade. Conserver à l'écart des aliments, boissons et alimentaires animales. Se laver les mains avant les pauses et au moment de quitter le travail. Éviter le contact avec la peau et les yeux.

Protection respiratoire - Note

Protection respiratoire en atmosphère très concentrée en produit.; En cas de brève exposition, appareil filtrant, filtre P1; En cas de brève exposition, utiliser un appareil filtrant; Lors d'exposition intensive et prolongé utiliser appareil de protection respiratoire autonome.; Masque anti-poussières

Protection des mains

Gants en caoutchouc

Gants de protection

Matériau approprié

The glove material must be sufficient impermeable and resistant to the substance. Check the tightness before wear. Gloves should be well cleaned before being removed, then stored in a well ventilated location.

Protection des yeux

Lunettes assurant une protection complète des yeux

Protection du corps

Vêtement de travail couramment utilisés pour travaux chimiques.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Etat produit cristallin

Couleur blanc

Odeur inodore

valeur pH

Nom commercial : Paracetamololum

Numéro de la matière: 066914

Version : 1 / CH

Date de révision: 15.05.2012

remplace la version : - / CH

Date d'impression 09.07.15

Valeur	5.5		
température	20	°C	

Point de fusion

Valeur	168	à	172	°C
--------	-----	---	-----	----

point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition

Valeur	501			°C
--------	-----	--	--	----

Point d'éclair

Remarque Non applicable

inflammabilité (solide, gaz)

Inflammable.

limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité

Limite d'explosivité, inférieure	15			%(V)
----------------------------------	----	--	--	------

Remarque non déterminé

Pression de vapeur

Remarque Non applicable

Densité de vapeur

Remarque Non applicable

Densité

Valeur	1.293			g/cm ³
température	20	°C		

Hydrosolubilité

Valeur	14.2			g/l
température	20	°C		

Température d'inflammabilité

Valeur	540			°C
--------	-----	--	--	----

température de décomposition

Remarque Le produit ne se décompose pas s'il est utilisé conformément aux prescriptions.

Viscosité**dynamique**

Remarque Non applicable

cinématique

Remarque Non applicable

9.2. Autres informations**Autres données**

Produit n'est pas dangereux à l'explosion.

SECTION 10: Stabilité et réactivité**10.3. Possibilité de réactions dangereuses**

Pas de réaction dangereuse connue.

10.4. Conditions à éviter**température de décomposition**

Remarque Le produit ne se décompose pas s'il est utilisé conformément aux prescriptions.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Nom commercial : Paracetamolum

Numéro de la matière: 066914

Version : 1 / CH

remplace la version : - / CH

Date de révision: 15.05.2012

Date d'impression 09.07.15

Pas de produit de décomposition dangereux connu.

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë par voie orale

Espèces	souris		
DL 50		338	mg/kg
Espèces	rat		
DL 50		1944	mg/kg

Corrosion/irritation cutanée

Remarque Aucun données connues.

lésions oculaires graves/irritation oculaire

Remarque Aucun données connues.

sensibilisation

Remarque Aucun données connues.

SECTION 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Toxicité pour les poissons

Espèces	Poisson zèbre (Brachydanio rerio)		
CL 50		378	mg/l
Durée d'exposition		48	h
Remarque	Nocif pour les poissons.		

Toxicité pour les algues

Espèces	Scenedesmus subspicatus		
CI50		134	mg/l
Durée d'exposition		72	h

Toxicité pour les bactéries

Espèces	Photobacterium phosphoreum		
CE50		331	mg/l
Durée d'exposition		5	min

12.6. Autres effets néfastes

Information supplémentaire sur l'écologie

Ne pas laisser parvenir le produit non dilué ou bien en grande quantité dans l'eau souterraine, eaux et la canalisation.

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Déchets de résidus

Code de déchets CEE		Ne pas éliminer avec le déchet domestique
Code de déchets CEE		Ne pas décharger dans les égouts.
Éliminer en accord avec les réglementations locales et nationales.		
Code de déchets CEE	07	Déchets des procédés de la chimie organique
Code de déchets CEE	07 05	déchets provenant de la FFDU des produits pharmaceutiques
Code de déchets CEE	07 05 08*	autres résidus de réaction et résidus de distillation

Emballages contaminés

Nom commercial : Paracetamolium

Numéro de la matière: 066914

Version : 1 / CH

remplace la version : - / CH

Date de révision: 15.05.2012

Date d'impression 09.07.15

Éliminer en accord avec les réglementations locales et nationales.

SECTION 14: Informations relatives au transport

Transport terrestre ADR/RID

Il n'y a pas de marchandise dangereuse

Transport maritime IMDG/GGVSee

Le produit n'est pas une marchandise dangereuse lors du transport maritime.

Transport aérien

Le produit n'est pas une marchandise dangereuse lors du transport aérien.

SECTION 15: Informations réglementaires

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée pour cette substance.

SECTION 16: Autres informations

Informations complémentaires

Les modifications importantes par rapport à la version précédente de la présente fiche de données de sécurité sont marquées par : ***

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.